

ORGANIZATION OF  
AFRICAN UNITY  
SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE  
AFRICAINNE  
SECRETARIAT

B. P. 3243

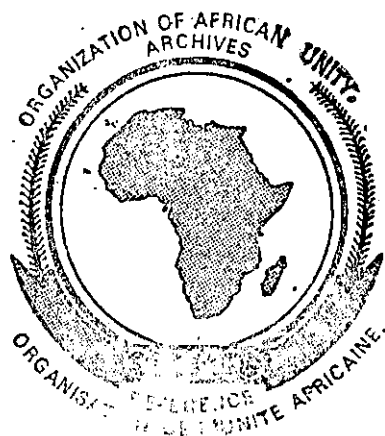
CM/111

Conseil des Ministres

Sixième Session Ordinaire

Addis-Abéba, février 1966

LES ACTIVITES DU BUREAU DE SANCTIONS



LES ACTIVITES DU BUREAU DE SANCTIONSGénéralités

1. Comme mentionné dans le rapport du Secrétaire Général Administratif soumis à la 4ème Session ordinaire du Conseil des Ministres, les activités du Bureau de Sanctions pour la période allant jusqu'au mois de février 1965, se sont limitées dans une large mesure, à la création et à l'organisation même du Bureau ainsi qu'à la préparation d'un bon programme de travail.
  
2. Au cours de la période en revue, le Bureau s'était chargé de la mise en oeuvre du dispositif de la résolution prise par les Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de la première session ordinaire de leur conférence sur l'apartheid et la discrimination raciale, ainsi que sur les territoires sous domination portugaise. Ensuite, ses activités ont également englobé la Rhodésie du Sud. Le Bureau a donc préparé des documents ayant trait à l'application de sanctions en ce qui concerne ces territoires. Cependant, le présent rapport concentrera l'attention seulement sur l'Afrique du Sud étant donné que seuls les documents s'y référant sont terminés.
  
3. Les documents sous forme d'annexes joints au rapport sont, dans une large mesure, clairs par eux-mêmes et n'ont nullement besoin d'être expliqués par le Bureau. Cependant, il serait utile de jeter la lumière sur certains aspects saillants du problème sans oublier que malgré les nombreux appels lancés par l'Organisation de l'Unité Africaine et les Nations Unies, aucun progrès important n'a été réalisé en ce qui concerne l'application de sanctions contre l'Afrique du Sud. Ceci est souligné dans les documents sous forme d'annexes qui confirment que le volume du commerce extérieur de l'Afrique du Sud croît au lieu de décroître, que beaucoup d'Etats et de compagnies auxquels se sont ajoutés de nouveaux Etats et sociétés ont augmenté

.../...

leurs investissements en Afrique du Sud, et que beaucoup d'avions et de bateaux continuent de faire escale dans les ports maritimes et aériens de l'Afrique du Sud.

4. La plus grande partie du blâme doit retomber sur les partenaires commerciaux de l'Afrique du Sud, surtout ceux d'entre eux qui sont membres permanents du Conseil de Sécurité, puisqu'ils ont refusé de reconnaître que la situation en Afrique du Sud est une situation dangereuse comportant une menace à la Paix, telle qu'elle est définie dans le chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et étant donné qu'ils ont entièrement ignoré les appels lancés par l'Organisation de l'Unité Africaine, les Nations Unies et l'opinion publique mondiale. Il faut mentionner à cet égard que l'Italie, la République Fédérale d'Allemagne, le Japon et la France - qui ont refusé de participer aux délibérations du Comité d'Experts des Nations Unies - ont largement augmenté leurs investissements et le volume de leurs échanges avec l'Afrique du Sud, en saisissant l'occasion de combler le vide laissé par les pays qui ont coupé leurs relations commerciales avec la République de l'Afrique du Sud par respect pour les résolutions de l'Organisation de l'Unité Africaine et des Nations Unies. Il convient aussi de mentionner que le Royaume-Uni et les Etats-Unis se sont opposés avec persistance à toute action pouvant être entreprise par les Nations Unies conformément au Chapitre VII de la Charte.

5. L'augmentation dans le commerce et les investissements ne peuvent pas et ne doivent pas être analysés à part, étant donné le commerce continu et accru qui s'établit, les investissements dans le pays, et qui sont facilités par l'Afrique du Sud, soit directement, soit indirectement; ainsi que l'établissement d'une force armée et d'une force de police sud-africaine. La majeure partie des investissements récents a eu pour dessein d'aider l'Afrique du Sud à développer son potentiel militaire ; afin qu'elle puisse arriver à se suffire elle-

.../...

même en armes et munitions et à se préparer économiquement de façon à minimiser les effets des sanctions qui peuvent être éventuellement prises par la Communauté Internationale.

6. Ce sont des actes similaires, accomplis par des Etats qui ont totalement négligé les appels lancés par des Organisations Politiques Internationales, aussi bien que l'opinion publique mondiale, qui encouragent le régime de Prétoria à maintenir et à appliquer obstinément sa politique de l'apartheid ; et même à entreprendre de nouvelles mesures de répression. C'est l'attitude de ces Etats qui a permis au régime de Prétoria d'envisager l'avenir avec optimisme.

7. Une grande appréhension naît également du fait que la minorité raciste et différents gouvernements colonialistes ont, pendant cette année, signé des accords avec le régime de Prétoria destinés à resserrer leur coopération dans les domaines économique, militaire et politique, afin de pouvoir tenir tête aux forces qui luttent pour que soient établies des sociétés non-raciales et démocratiques.

8. Il faut faire mention du commerce qui est, ou qui a été, pratiqué par des Etats ayant annoncé des sanctions commerciales et économiques contre l'Afrique du Sud ; ceci a détourné fortement l'attention de l'opinion visant les associés commerciaux principaux.

9. En ce qui concerne les pays communistes, les statistiques montrent un commerce continu par la Pologne et la Tchécoslovaquie. Ces Etats prétendent que les chiffres représentent seulement l'accomplissement de contrats signés avant la rupture des relations commerciales et déclarent que ceux-ci se termineraient à la fin de 1965. La Chine est citée pour 1963, il n'existe pas de chiffres pour 1964.

.../...

10. Il y a également la question inquiétante du commerce entre le régime de Prétoria et les Etats africains indépendants. On notera que le Gouvernement sud-africain ne publie pas tous les détails du commerce. Seuls quelques pays en Afrique sont cités et le reste est inclus sous : "autre Afrique" ; les importations de la dernière catégorie s'élèvent à un montant négligeable en 1961, mais à environ 2.000.000 de Rands (environ 3 millions de \$) en 1962 et environ 10.000.000 de Rands (environ 14 millions de \$) en 1963 ; les exportations étaient d'environ 3 millions de Rands (4 millions de \$) pour 1962 et 1963.

11. Les commentaires ci-dessus devraient, bien entendu, être considérés de deux points de vue. Premièrement, les chiffres sont des statistiques officielles sud-africaines qui comprennent du commerce indirect. Deuxièmement, il ne faudrait pas oublier que le commerce de tous les pays communistes était de moins d'un pour cent. Les statistiques pour les pays africains sont également d'environ la moitié d'un pour cent. En conséquence, si elles sont mentionnées, c'est parce que leur existence tend à renverser la pression morale, psychologique et politique des sanctions universelles et non parce qu'elles contribuent d'une façon significative à l'économie sud-africaine.

B. Etablissement de forces militaires et de forces de police

12. Le régime de Prétoria alloue des budgets de plus en plus importants à la défense. Le budget de la défense pour 1965-1966, présenté à la Chambre de l'Afrique du Sud, le 24 mars 1965, s'élève à R.229.400.000 (321.160.000 \$).

Le budget pour cette année est à peu près le même que celui de la dernière année fiscale, mais cinq fois et demi plus élevé que les dépenses de l'année 1959-60. Le budget pour la police s'élève à R.56.358.000 (78.901.200 \$).

.../...

13. Les seules statistiques ne peuvent pas donner un aperçu suffisant des préparatifs du régime de Prétoria. Ils doivent recevoir, comme complément d'information, la confiance manifestée par les chefs de ce régime. D'après le Ministre de la Défense, l'Afrique du Sud est mieux équipée en armes qu'elle ne le fut jamais dans l'histoire. Elle peut mettre rapidement en campagne 250.000 soldats bien entraînés et parfaitement équipés. 70.000 soldats ont été entraînés pendant les quatre dernières années. De plus, il y a 70.000 soldats de réserve, et 60.000 dans des unités de commandos.

Les Forces aériennes sont les mieux équilibrées du monde et ont permis à l'armée d'acquérir une mobilité telle, qu'il est à présent possible de transporter 500 hommes de troupes n'importe où en Afrique du Sud, sur préavis de vingt minutes.

14. Les dépenses monétaires et les préparations militaires ont été complétées par des lois qui permettraient au régime d'agir rapidement en cas d'urgence. La dernière de ces lois est l'"Emergency Planning Bill" (Acte de Planification d'Urgence) soumise à l'Assemblée (House of Assembly) le 9 avril 1965. Cet acte, dont l'objet est de permettre au Ministre de la Justice de rassembler hommes et matériel en cas d'urgence, prévoit l'établissement d'une Division de Planification d'Urgence (Emergency Planning Division).

L'"Emergency Planning Division" a déjà été créée, elle établit actuellement des plans de "défense" civile dans le cas d'une guerre nucléaire et d'autres cas d'urgence.

15. Des rapports officiels et non-officiels confirment le fait que l'industrie des armes et des munitions en Afrique du Sud se développe à un rythme accéléré grâce à l'aide étrangère, et de nouvelles usines sont créées, en sus de l'expansion des usines existantes. Le Ministre de la Défense, M. Fouche, annonça au Parlement su-africain, le 11 février 1965, que la République a presque atteint "un niveau, dans l'emmagasinage des munitions, où nous avons tout ce dont nous avons besoin pour la mobilisation".

.../...

16. Le 22 mars 1965, le Ministre de la Défense a également déclaré que l'Afrique du Sud n'a plus à acheter son matériel de guerre sur les marchés extérieurs, étant donné que les gouvernements occidentaux ont fait eux-mêmes des offres d'investissement dans les industries de guerre de l'Afrique du Sud et ont offert de fournir aux Forces sud-africaines les armes essentielles dont elles auraient besoin. De plus, on sait que l'Afrique du Sud a l20 permis pour la manufacture d'armes de tous genres et elle a déjà reçu tous les documents nécessaires à la fabrication de ces armes. On sait également qu'un gouvernement occidental a octroyé à l'Afrique du Sud le permis nécessaire pour confectionner en Afrique du Sud l'un des derniers types de bombes.

17. La mesure la plus importante, prise par le gouvernement sud-africain en vue d'arriver à un niveau d'auto-suffisance en matière d'armes, est l'établissement d'une industrie aéronautique destinée à réduire au minimum les effets possibles d'un embargo sur l'approvisionnement en avions militaires.

#### C. Derniers investissements étrangers

18. C'est un fait bien connu que plusieurs compagnies étrangères et internationales ont investi des sommes considérables en Afrique du Sud et/ou ont développé leurs entreprises existantes en contradiction directe avec les résolutions et recommandations des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine. Le Gouvernement d'Afrique du Sud a réussi à regagner la confiance des investisseurs internationaux et à faire revivre les investissements étrangers, en particulier dans le cadre de l'industrie (de manière à pouvoir produire localement des produits qui remplaceraient les importations), et ce, en vue de créer une industrie et des entreprises de guerre qui permettraient au pays d'être moins vulnérable aux sanctions économiques.

.../...

19. Les investissements étrangers ont joué un rôle important dans le développement rapide des industries automobiles, chimiques, textiles et mécaniques, aussi bien que celles du papier, du plastique, du pétrole, de l'aluminium, du fer et de l'acier. L'investissement étranger en Afrique du Sud a été tellement prometteur que le régime de Prétoria est très optimiste en ce qui concerne l'avenir. Le Ministre des Affaires Economiques, le Dr. N. Diederichs, qui a prévu un essor continu en 1965, a déclaré que "l'on constate une nouvelle prise de conscience, parmi les investisseurs étrangers, du potentiel industriel et économique de notre pays".

20. Sans aucun doute, l'attrait majeur de l'Afrique du Sud pour les investisseurs étrangers est le taux élevé des profits qu'ils peuvent aisément réaliser. A ce propos, il serait utile de citer les paroles que le Dr. Etienne Rousseau, président du SASOL, adressa aux industriels étrangers dans une allocution prononcée à Johannesburg en mars 1965 : "Si vous investissez dans l'industrie en Afrique du Sud, vous pouvez vous attendre à réaliser des bénéfices plus élevés que dans n'importe quelle autre partie du monde".

21. Ce taux de profits est directement lié aux politiques raciales du régime de Prétoria qui, entre autres, dénie aux Africains le droit d'être membres des Unions Syndicales enregistrées ou de participer à des grèves.

22. C'est en particulier le cas du développement considérable de l'industrie textile qui se trouve concentrée sur les "zones frontalières", à côté des réserves africaines où le régime de Prétoria fournit des "stimulants", y compris des salaires minima moins élevés.

### 23. Conclusions

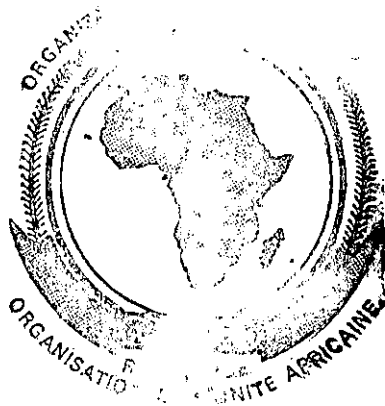
Le temps est venu d'envisager d'appliquer différentes formes de sanctions diplomatiques, politiques et économiques contre ces états

.../...



qui permettent au régime de Prétoria de maintenir sa politique raciale. De telles mesures doivent être envisagées en premier lieu contre les états qui ont pris la place de ceux qui ont établi des restrictions quant à leurs liens diplomatiques ou économiques avec l'Afrique du Sud.

24. La première mesure à adopter serait d'appliquer des sanctions à l'encontre des lignes aériennes et des compagnies maritimes qui pénètrent sur les territoires des Etats africains indépendants, en allant ou en venant de la République Sud-Africaine. Les avantages de l'application d'une telle mesure, résident dans le fait que ses résultats peuvent être, on l'espère, immédiats et sensibles.



**AFRICAN UNION UNION AFRICAINE**

**African Union Common Repository**

**<http://archives.au.int>**

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

1966-02

# The Activities of the Bureau of Sanctions

Organization of African Unity

Organization of African Unity

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/7258>

*Downloaded from African Union Common Repository*